

à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022

À Clisson,  
je lève le pied !



“ La rue est un espace de vie :  
ensemble  
contribuons à l'amélioration  
de notre ville ”

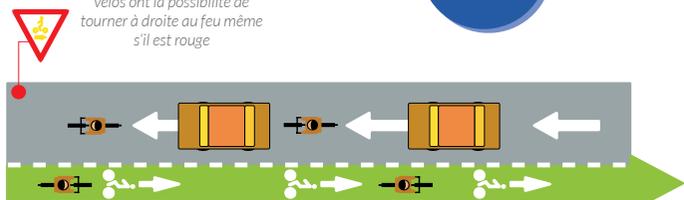


## Zone de rencontre

Les zones de rencontre restent des zones privilégiées dans la ville. Elles donnent la priorité aux piétons qui peuvent se balader sur les chaussées centrales. Les cyclistes y circulent dans les deux sens. La vitesse des automobilistes est limitée à 20 km/h. Les quartiers des Halles, du pont de la ville, de la Trinité, de la Porte Palzaise et St Antoine sont en zone de rencontre ainsi que la rue de Gervaux.



Panneau indiquant que les vélos ont la possibilité de tourner à droite au feu même s'il est rouge



Exemple d'une rue à sens unique avec un double sens cyclable.



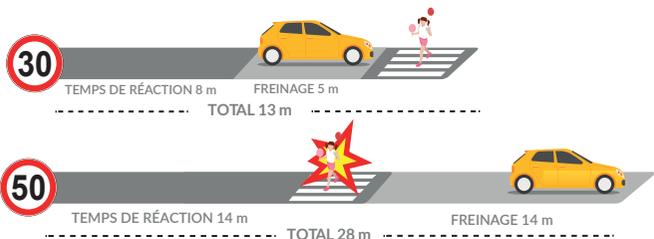
Toutes les infos sur  
[www.mairie-clisson.fr](http://www.mairie-clisson.fr)



# Pour une ville apaisée, partageons l'espace public

La transition énergétique et écologique implique de profonds changements dans le fonctionnement de la société et des comportements individuels. Au premier rang des décisions à prendre, on trouve la généralisation de la « Ville 30 km/h ».

**Les avantages pour les usagers et la collectivité sont nombreux : la sécurité, la convivialité et la mobilité.**



Une distance de freinage moins dangereuse à 30 km/h

## Rappels

Toutes les rues passent en double sens cyclable, sauf arrêté et signalétique contraire.

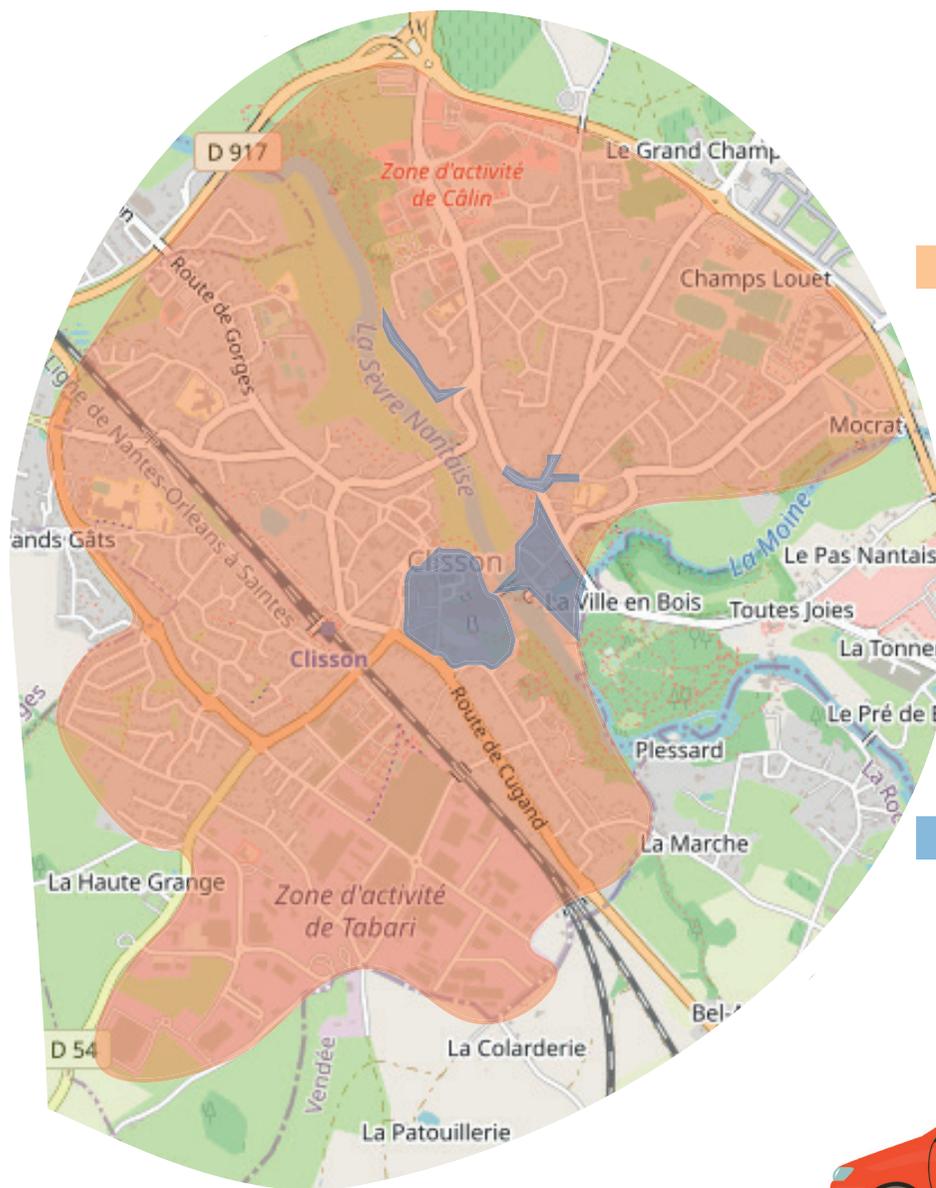
Les stationnements sur les trottoirs ou sur une voie cyclable, même pour quelques minutes, mettent en danger les publics et sont interdits.

À vélo, bien vérifier les équipements de sécurité (lumières, freins, casque, gilet fluorescent) avant son trajet.

Garder en tête que l'usager le plus vulnérable doit toujours être privilégié.

Courtoisie et respect sont de rigueur à tous les usagers de la voirie.

# Les Zones limitées dans la ville de Clisson



Zone à 30 km/h

Zones de rencontre à 20 km/h

